



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 11 août 2026 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande vise à repeindre le revêtement extérieur du bâtiment principal en respect des objectifs du RÈGLEMENT 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA).

Identification du site concerné

La demande concerne l'adresse 495 rue Principale, propriété de M. François Villemaire.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 23 juillet 2026.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière